

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 12 mai 2017

12^{ème} Commission
N° CP-2017-5-12-1

Service instructeur

Service consulté

**ASECOHR
INDIVIDUALISATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE 2017
APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA
SUBVENTION**

Résumé : Il est proposé l'allocation d'une subvention de 268 000 € à l'Association de Secours et d'Entraide des Conseillers Généraux et anciens Conseillers Généraux du Département du Haut-Rhin, ainsi que l'approbation de la convention pour le versement de la subvention.

Lors de sa séance budgétaire du 17 mars 2017, l'Assemblée départementale a inscrit un crédit de 268 000 €, au titre de l'exercice 2017, en faveur de l'Association de Secours et d'Entraide des Conseillers Généraux et anciens Conseillers Généraux du Département du Haut-Rhin (ASECOHR). Elle a donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation de la subvention et la mise en œuvre et le suivi du dossier (rapport et délibération n° CD-2017-2-12-2 du 17 mars 2017 relatifs aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale, hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique).

Je vous rappelle que le Département est appelé à verser une subvention d'équilibre à l'ASECOHR, conformément à l'article L.3123-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il vous est proposé d'attribuer une aide financière départementale de 268 000 € à l'ASECOHR qui sera versée comme suit, 50% en début d'exercice, le solde au cours du deuxième semestre. La dépense étant prélevée au programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 6574, code programme 3277.

Il vous est également proposé d'approuver la convention pour le versement de cette subvention, jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN